

Bourses & Appels à projets

Documentaire audiovisuel

Court métrage
Long métrage
Série
Animation
Webdoc
YouTube

Documentaire sonore

Radio
Podcast

Littérature

Roman
Nouvelle
Poésie
Essai
BD
Roman graphique
Illustration
Livre jeunesse
Littérature technique et
scientifique
Journalisme

Bourses & appels à projets

Les bourses constituent la colonne vertébrale de l'Action culturelle de la Scam. Elles se veulent un soutien direct aux auteurs et autrices lorsqu'ils et elles sont seul·es et manquent d'appuis.

Ces bourses sont exclusivement réservées aux membres de la Scam résidant en Belgique.

P.4 INFORMATIONS PRATIQUES ET CONSEILS

P.9 POUR CERTAINS TYPES DE PROJETS

P.10 Aide au film de fin d'étude

P.11 Résidence à Passa Porta

P.5 POUR TOUS LES PROJETS

EN LITTÉRATURE (ROMAN, NOUVELLE, POÉSIE, ESSAI, BD, ROMAN GRAPHIQUE, ILLUSTRATION, LIVRE JEUNESSE, LITTÉRATURE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE, JOURNALISME),

EN DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL (COURT ET LONG MÉTRAGE, SÉRIE, WEBDOC, ANIMATION, YOUTUBE) ET

EN DOCUMENTAIRE SONORE (RADIO ET PODCAST)

P.6 Avis sur projet

P.7 Soutien à l'écriture

P.8 Un ticket pour ...

P.12 ET AUSSI...

P.13 Bourses et appels à projets coorganisés avec des partenaires, bourses de la Scam en France

P.14 RÈGLEMENT

Informations pratiques et conseils à lire avant de postuler à une bourse



COMMENT SOUMETTRE VOTRE DEMANDE DE BOURSE ?

Réunissez toutes les pièces dans un seul dossier (pdf) de 5 pages maximum, à télécharger via le formulaire en ligne :

➤ www.scam.be > soutiens > les bourses (avec votre numéro de membre ou votre code auteur)



QUAND ?

Pour la majorité des bourses, deux dates de remise des dossiers sont fixées chaque année : le **15 avril**, et le **15 octobre**. Dans les autres cas, les dates de remise sont précisées.

Chaque auteur ou autrice reçoit une réponse dans un délai de **10 semaines** après la clôture des candidatures.



Veillez consulter le règlement (p.15) avant de soumettre votre demande. Il contient notamment les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

RÉPARTITION ÉQUITABLE DES AIDES

Avec ces bourses, la Scam souhaite offrir un soutien à chaque membre au moins une fois au cours de sa carrière. Ainsi, ces coups de pouce ne sont pas attribués sur des critères artistiques mais selon des conditions objectives, dans un esprit d'impartialité :

- Les bourses sont attribuées en priorité aux auteurs et autrices qui ont eu une précédente refusée, ou qui n'en ont jamais reçue ;
- L'auteur ou autrice qui a reçu une bourse ne peut pas redemander cette même bourse l'année suivante ;
- Il n'est pas possible de demander une bourse pour un projet ayant été refusé ou déjà soutenu lors d'une session précédente ;
- L'auteur ou autrice ne peut demander qu'une bourse par session ;
- Au cas où il y a trop de demandes par rapport aux bourses disponibles, un tirage au sort est organisé. Dans ce cas le Comité sera attentif à ménager la parité et la diversité au sein des projets soutenus.

POUR QUI ?

Ces aides sont exclusivement réservées aux auteurs et autrices membres de la Scam en Belgique.

DES BOURSES ATTRIBUÉES PAR DES AUTEURS ET AUTRICES

Ce programme est mis en œuvre par les auteurs et autrices du Comité belge de la Scam, qui élaborent ce catalogue, étudient les dossiers et attribuent les bourses.

QUELLES BOURSES ?



Pour tous les répertoires gérés par la Scam, soit le documentaire audiovisuel (court et long métrage, série, animation, websérie, YouTube...), la littérature (roman, nouvelle, poésie, essai, bd, roman graphique, illustration, livre jeunesse, littérature technique et scientifique,

journalisme) et le documentaire sonore (radio et podcast), trois types de bourses sont proposés :

- **Avis sur projet** pour rémunérer un·e experte qui fera un retour sur le projet
- **Soutien à l'écriture**, un coup de pouce pour un projet en écriture
- **Un ticket pour** se rendre dans un festival, participer à une formation ou un workshop

En plus de cela, des bourses spécifiques à chaque discipline sont proposées, ainsi que des bourses exceptionnelles dotées dans le cadre de partenariats.



CONTACT

T +32 (0)2 551 03 48
actionculturelle@scam.be
www.scam.be
Facebook: [scam.be](https://www.facebook.com/scam.be)
Twitter: [scam_be](https://twitter.com/scam_be)
LinkedIn : [scam.be](https://www.linkedin.com/company/scam.be)
Instagram : [scam_be](https://www.instagram.com/scam_be)

Bourses pour tous les types de projets

POUR LES PROJETS DE

—

✓ LITTÉRATURE

ROMAN, NOUVELLE, POÉSIE, ESSAI, BD,
ROMAN GRAPHIQUE, ILLUSTRATION, LIVRE
JEUNESSE, LITTÉRATURE TECHNIQUE ET
SCIENTIFIQUE, JOURNALISME

—

✓ DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL

COURT ET LONG MÉTRAGE, SÉRIE, WEBDOC,
ANIMATION, YOUTUBE

—

✓ DOCUMENTAIRE SONORE

RADIO, PODCAST

Avis sur projet

POUR LES PROJETS DE LITTÉRATURE, DE DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL, SONORE ET WEB

Aux auteurs et autrices ayant besoin d'un avis sur leur projet en cours d'écriture, la Scam propose de rémunérer (400 €) un·e expert·e pour une analyse du projet, une séance de travail avec l'auteur ou autrice et la rédaction d'une note de synthèse.

Le choix de l'expert·e (idéalement membre de la Scam en Belgique) se fera en concertation avec l'auteur ou l'autrice.

Cette bourse ne vise ni un script-doctoring, ni une réécriture, ni une correction orthographique du projet; il s'agit d'en fournir un avis d'évaluation générale permettant de pointer les éventuels points à retravailler et les solutions envisagées.

VOUS AVEZ ACCÈS À CETTE BOURSE SI:

- ✓ Vous êtes membre de la Scam en Belgique, qui vous a déjà versé des droits d'auteur
- ✓ Vous êtes auteur ou autrice d'au moins une œuvre éditée et/ou diffusée dans un cadre professionnel, déclarée au répertoire de la Scam et pour laquelle vous avez touché des droits d'auteur
- ✓ Vous avez un nouveau projet de littérature, de documentaire sonore, web ou audiovisuel pour lequel vous souhaitez recevoir un avis

Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas tous les critères d'éligibilité ne seront pas recevables et ne pourront pas être transmis au Comité qui attribue les bourses.



COMPOSITION DU DOSSIER

En un seul fichier (pdf) de 5 pages maximum à votre nom, projet non compris

- ↳ Un synopsis – 10 lignes à 1 page
- ↳ Une note d'intention (genre et thématique, enjeux et questionnements, pistes formelles, approches et points de vue) – 2 à 3 pages
- ↳ L'état d'avancement, les objectifs prévus et le cas échéant l'expert·e identifié·e – 10 lignes à 1 page
- ↳ Votre biographie et bibliographie/filmographie sélective, avec des liens vers les œuvres précédentes – 10 lignes à 1 page
- ↳ Une version complète du projet



DOSSIER À ENVOYER

Via le formulaire en ligne

🔗 www.scam.be > Soutiens > Les bourses



REMISE DES DOSSIERS

Au plus tard le **15 avril** ou au plus tard le **15 octobre**.

Une réponse sera apportée dans un délai de 10 semaines à partir de la clôture des candidatures.



Attention: Avant d'introduire votre demande, veuillez à consulter le règlement des bourses (p.15) Celui-ci contient les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Soutien à l'écriture

POUR LES PROJETS DE LITTÉRATURE, DE DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL, SONORE ET WEB

La Scam propose une bourse de 1.000 € ayant pour vocation de soutenir des projets en écriture, et d'être au plus près des désirs de création des auteurs et autrices auxquels elle donne un coup de pouce, indépendamment de leurs conditions de production ou de diffusion.

VOUS AVEZ ACCÈS À CETTE BOURSE SI:

- ✓ Vous êtes membre de la Scam en Belgique, qui vous a déjà versé des droits d'auteur
- ✓ Vous êtes auteur ou autrice d'au moins une œuvre de la discipline pour laquelle vous demandez la bourse (c'est-à-dire un roman si vous candidatez pour un roman, un film documentaire si vous candidatez pour un film documentaire, etc.) éditée et/ou diffusée dans un cadre professionnel, déclarée au répertoire de la Scam et pour laquelle vous avez touché des droits d'auteur
- ✓ Vous avez un nouveau projet de littérature, de documentaire sonore, audiovisuel ou web en cours d'écriture

Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas tous les critères d'éligibilité ne seront pas recevables et ne pourront pas être transmis au Comité qui attribue les bourses.



COMPOSITION DU DOSSIER

En un seul fichier (pdf) de 5 pages maximum à votre nom

- ↳ Un synopsis – 10 lignes à 1 page
- ↳ Une note d'intention (genre et thématique, enjeux et questionnements, pistes formelles, approches et points de vue) – 2 à 3 pages
- ↳ L'état d'avancement et justification de la demande à cette étape – 10 lignes à 1 page
- ↳ Votre biographie et bibliographie/filmographie sélective, avec des liens vers les œuvres précédentes – 10 lignes à 1 page
- ↳ Et pour les projets de l'écrit, un extrait représentatif – 2 pages, en plus des 5 pages



DOSSIER À ENVOYER

Via le formulaire en ligne

🔗 www.scam.be > Soutiens > Les bourses



REMISE DES DOSSIERS

Au plus tard le **15 avril** ou au plus tard le **15 octobre**.

Une réponse sera apportée dans un délai de 10 semaines à partir de la clôture des candidatures.



Attention: Avant d'introduire votre demande, veuillez à consulter le règlement des bourses (p.15). Celui-ci contient les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Un ticket pour les festivals, workshops, formations

POUR LES PROJETS DE LITTÉRATURE, DE DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL, SONORE ET WEB

Une bourse de 250 à 750 € pour se rendre dans un festival (notamment le Festival d'Angoulême) pour y rencontrer des partenaires et faire évoluer un nouveau projet au contact d'autres professionnel·les. La bourse peut également être demandée pour participer à des formations ou workshops professionnels nécessaires à l'élaboration du projet.

VOUS AVEZ ACCÈS À CETTE BOURSE SI:

- ✓ Vous êtes membre de la Scam en Belgique, qui vous a déjà versé des droits d'auteur
- ✓ Vous êtes auteur ou autrice d'au moins une œuvre de la discipline pour laquelle vous demandez la bourse (c'est-à-dire un roman si vous candidatez pour un roman, un film documentaire si vous candidatez pour un film documentaire, etc.) éditée et/ou diffusée dans un cadre professionnel, déclarée au répertoire de la Scam et pour laquelle vous avez touché des droits d'auteur.
- ✓ Vous avez un nouveau projet dont le développement nécessite de vous déplacer dans un festival/workshop.

Attention, cette bourse ne peut pas être demandée dans le cas où votre œuvre déjà terminée est sélectionnée dans un festival.

Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas tous les critères d'éligibilité ne seront pas recevables et ne pourront pas être transmis au Comité qui attribue les bourses.



COMPOSITION DU DOSSIER

En un seul fichier (pdf) de 5 pages maximum à votre nom

- ↳ Un synopsis – 10 lignes à 1 page
- ↳ Une note d'intention (genre et thématique, enjeux et questionnements, pistes formelles, approches et points de vue) – 2 à 3 pages
- ↳ L'état d'avancement et justification de la demande à cette étape – 10 lignes à 1 page
- ↳ Votre biographie et bibliographie/filmographie sélective, avec des liens vers les œuvres précédentes – 10 lignes à 1 page
- ↳ Et pour les projets de l'écrit, un extrait représentatif – 2 pages, en plus des 5 pages



DOSSIER À ENVOYER

Via le formulaire en ligne

✉ www.scam.be > Soutiens > Les bourses



REMISE DES DOSSIERS

Au plus tard **2 mois avant** le festival / workshop

Au plus tard le **15 octobre** pour le Festival d'Angoulême

Une réponse sera apportée dans un délai de 10 semaines.



Attention: Avant d'introduire votre demande, veuillez à consulter le règlement des bourses (p.15). Celui-ci contient les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Pour certains types de projets

BOURSES SPÉCIALES

-
- ✓ AIDE AUX FILMS DE FIN D'ÉTUDES
-
- ✓ RÉSIDENCE DE TRAVAIL À PASSA PORTA

Aide aux films de fin d'études

POUR LES FILMS DOCUMENTAIRES

Créée par et pour les autrices et les auteurs, la Scam gère et protège leurs droits, leur assure un soutien juridique et professionnel, et les accompagne tout au long de leur parcours.

Elle propose aux étudiants et étudiantes de dernière année des écoles de cinéma IAD, INSAS, La Cambre et l'HELB des bourses de 1.000 € pour les soutenir dans la réalisation de leur film de fin d'études et faciliter leur insertion professionnelle.

VOUS AVEZ ACCÈS À CETTE BOURSE SI :

- ✓ Vous êtes en dernière année d'études en réalisation dans une des écoles de cinéma citées plus haut
- ✓ Vous réalisez le film documentaire pour lequel vous demandez une bourse
- ✓ Votre demande est appuyée par le responsable de l'atelier de production de votre école
- ✓ Votre résidence fiscale est située en Belgique
- ✓ Vous adhérez à la Scam au moment de l'introduction de votre demande de bourse

Toutes ces conditions doivent être remplies.



COMPOSITION DU DOSSIER

En un seul fichier (pdf) de 5 pages maximum

- ↳ Un synopsis – 10 lignes à 1 page
- ↳ Une note d'intention (genre et thématique, enjeux et questionnements, pistes formelles, approches et points de vue) – 2 à 3 pages

Merci de bien vouloir préciser votre nom dans le titre du dossier.



DOSSIER À ENVOYER par mail

✉ actionculturelle@scam.be



REMISE DES DOSSIERS

Au plus tard le 15 décembre

Une réponse personnelle sera apportée dans un délai de 10 semaines à partir de la clôture des candidatures.



POUR PLUS D'INFORMATION SUR VOS DROITS D'AUTEUR, LES SERVICES OFFERTS PAR LA SCAM ET L'ADHÉSION,

✉ poleauteurice@scam.be

Résidence de travail à Passa Porta

POUR LES PROJETS DE LITTÉRATURE (ROMANS, NOUVELLES, POÉSIE, ILLUSTRATIONS JEUNESSE, BD, ROMANS GRAPHIQUES, ESSAIS, LIVRES SCIENTIFIQUES OU PÉDAGOGIQUES...)

Pour les auteurs et les autrices de l'écrit qui souhaitent s'isoler pour travailler une œuvre en cours, la Scam met à disposition une chambre privative à Passa Porta.

Les frais de location sont à la charge de la Scam, qui verse également aux résident·es une bourse de 300 € par semaine.

Situé au cœur de la Maison internationale des littératures de Bruxelles, le Studio est équipé d'un bureau, d'un lit, du Wifi, d'une imprimante (sur demande), d'une salle de bain et d'un balcon. Une cuisine partagée est également accessible.

La résidence est d'une durée d'une semaine (du lundi midi au vendredi soir) à l'automne.

VOUS AVEZ ACCÈS À CETTE BOURSE SI:

- ✓ *Vous êtes membre de la Scam en Belgique, qui vous a déjà versé des droits d'auteur*
- ✓ *Vous avez écrit et/ou dessiné au moins une œuvre des disciplines couvertes par cette bourse, qui a été éditée dans un cadre professionnel, déclarée à la Scam et pour laquelle vous avez touché des droits d'auteur.*
- ✓ *Vous avez un projet d'une œuvre de l'écrit en cours d'écriture*

Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas tous les critères d'éligibilité ne seront pas recevables et ne pourront pas être transmis au Comité qui attribue les bourses.



COMPOSITION DU DOSSIER

En un seul fichier (pdf) de 7 pages maximum à votre nom, projet non compris

- ↳ *Un synopsis – 10 lignes à 1 page*
- ↳ *Une note d'intention (genre et thématique, enjeux et questionnements, pistes formelles, approches et points de vue) – 2 à 3 pages*
- ↳ *L'état d'avancement et justification de la demande à cette étape – 10 lignes à 1 page*
- ↳ *Votre biographie et bibliographie sélective, avec des liens vers les œuvres précédentes – 10 lignes à 1 page*
- ↳ *Un extrait représentatif (texte, illustration ou planche) – 2 pages*



DOSSIER À ENVOYER

Via le formulaire en ligne

➤ www.scam.be > Soutiens > Les bourses



REMISE DES DOSSIERS

*Au plus tard le **15 avril**.*

Une réponse personnelle sera apportée dans un délai de 10 semaines à partir de la clôture des candidatures.



Attention: *Avant d'introduire votre demande, veuillez à consulter le règlement des bourses (p.15) Celui-ci contient les réponses aux questions les plus fréquemment posées.*

Et aussi...

EN PLUS DE CES SOUTIENS RÉCURRENTS QUI LUI SONT PROPRES ET QUI SONT STRICTEMENT RÉSERVÉS À SES MEMBRES, LA SCAM PROPOSE UN CERTAIN NOMBRE DE BOURSES GRÂCE À DES PARTENARIATS NOUÉS AVEC D'AUTRES ACTEURS DU SECTEUR.

LES MODALITÉS DE CES APPELS À PROJET PEUVENT ÉVOLUER, MAIS À CHAQUE FOIS TOUTES LES INFORMATIONS (OBJET ET MONTANT DE LA BOURSE, TYPES DE PROJETS CONCERNÉS, DATES DE REMISE DE CANDIDATURES, PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER...) SONT PRÉCISÉES SUR NOTRE SITE WWW.SCAM.BE DANS LA RUBRIQUE AGENDA.

LES APPELS À CANDIDATURE SONT ÉGALEMENT RELAYÉS VIA NOTRE NEWSLETTER ET NOS COMPTES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

Les bourses dans le cadre de partenariats

DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL

- . Bourse « Enjeux de demain », en partenariat avec Orange Belgium
- . Résidence à Zorobabel, pour les projets d'animation

DOCUMENTAIRE SONORE (RADIO, PODCAST)

- . Gulliver, aide à l'écriture et accompagnement à la production

Liste non exhaustive et susceptible d'évoluer

Les soutiens de la Scam en France

La Scam est une société internationale. En plus des actions qui leur sont spécifiquement dédiées, les membres résidant en Belgique ont accès aux aides suivantes :

Brouillon d'un rêve

POUR LES PROJETS DANS TOUTES LES DISCIPLINES COUVERTES PAR LA SCAM

La Scam attribue des bourses d'aide à l'écriture baptisées Brouillon d'un rêve, dans toutes les disciplines qu'elle représente :

- . documentaire audiovisuel
- . web-vidéo (bourse Impact)
- . journalisme
- . photographie & dessin
- . littérature
- . radio et podcast
- . écritures et formes émergentes



www.scam.fr (calendrier des demandes de bourses, modalités de candidature et conseils)

France : brouillondunreve@scam.fr - +33 1 56 69 58 06

Les Étoiles de la Scam

DOCUMENTAIRES / REPORTAGES / SÉRIES / ŒUVRES FAISANT APPEL AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES / FILMS INSTITUTIONNELS

Depuis 2005, les Étoiles mettent chaque année en lumière 30 œuvres remarquables déclarées au répertoire de la Scam ayant été diffusés dans l'année en cours. Les Étoiles apportent aux auteurs et autrices une aide financière de 4.000 € ainsi qu'une grande visibilité.



www.scam.fr (calendrier - 3 dates par an - appel à candidature)

France : candidaturesetoiles@scam.fr - +33 1 56 69 64 01

Règlement des bourses de la Scam

I Présentation

1. PRINCIPE

Le Comité ne souhaite pas être un jury de plus dans la vie du projet, mais bien plutôt offrir un soutien à chaque membre au moins une fois au cours de sa carrière. Ainsi, ces coups de pouce ne sont pas attribués sur des critères artistiques ni esthétiques mais selon des critères objectifs, dans un esprit d'impartialité.

2. RÉPARTITION ÉQUITABLE DES AIDES

Elles sont réparties en suivant cet ordre de priorité :

- D'abord aux auteurs et autrices dont une précédente demande a été refusée ;
- Puis à celles et ceux dont c'est la première demande ;
- Et enfin aux auteurs et autrices ayant déjà reçu une bourse (pour un autre projet) au cours des 7 dernières années.

Au cas où il y a encore trop de demandes par rapport aux bourses disponibles, un tirage au sort est organisé. Dans ce cas le Comité sera attentif à ménager la parité et la diversité au sein des projets soutenus.

Les compteurs sont remis à zéro tous les 7 ans.

3. RENSEIGNEMENTS UTILES

- Les bourses de la Scam sont sans obligation de résultat ;
- Aucune contrepartie ne sera demandée aux lauréat·es des bourses ;
- Aucun justificatif ne sera demandé aux lauréat·es des bourses ;
- Les projets peuvent être (ou ne pas être) déjà accompagnés par un éditeur ou un producteur ;
- Ces bourses sont cumulables avec d'autres soutiens privés ou publics, mais pas avec les autres bourses de la Scam (celles de ce catalogue, de la Scam en France ou octroyées en partenariat entre la Scam et des organismes tiers) ;
- Il est possible de demander une bourse pour un projet co-écrit avec un·e ou plusieurs coauteurices, membres ou pas de la Scam ;
- Sauf avis contraire, les bourses seront versées sur le compte en banque de l'auteur ou autrice renseigné dans notre base de données et sur lequel sont versés les droits d'auteur ;
- Les bourses de la Scam ne sont pas taxables.

II Critères de recevabilité

1. AUTEURS ET AUTRICES ÉLIGIBLES

Pour être éligible, l'auteur ou autrice doit :

- Être membre de la Scam en Belgique ;
- Être l'auteur ou autrice d'une œuvre diffusée dans un cadre professionnel (télévision, cinéma, festival, édition à compte d'éditeur tel que reconnu par la Charte relative à l'édition professionnelle) et déclarée au répertoire de la Scam en Belgique ;
- Avoir déjà touché des droits d'auteur liés à l'exploitation d'une œuvre et versés par la Scam en Belgique (ou à défaut un autre organisme de gestion collective – les rémunérations en droits d'auteur payées par des tiers ne pouvant pas être prises en compte).

Toutes ces conditions doivent être remplies.

Selon les bourses, des critères supplémentaires peuvent s'appliquer.

2. PROJETS ÉLIGIBLES

Pour être éligible, le projet doit :

- Être au stade de l'écriture (donc pas au stade de la post-production, de la diffusion, ni à l'inverse une simple ébauche) – à l'exception de la bourse « Avis sur projet » qui peut être demandée au stade du montage ;
- Relever du répertoire littéraire (roman, nouvelle, poésie, jeunesse, essai, récit, non fiction, reportage d'investigation – pas de projets pédagogiques ni de publiereportage) ou du documentaire d'auteur (audiovisuel, sonore ou web – pas de chronique, publiereportage, native advertising, film publicitaire, film de commande, ni film institutionnel) ;
- Témoigner d'un point de vue d'auteur.

Toutes ces conditions doivent être remplies.

Une seule demande par projet et par session sera recevable.

3. CONTRE-INDICATIONS

Afin de partager le plus équitablement ces ressources entre l'ensemble des membres

- Il est impossible de réintroduire une demande pour un projet déjà refusé ;
- Il est impossible de demander une bourse pour un projet déjà soutenu par la Scam (que ce soit par une bourse de ce catalogue, de la Scam en France ou octroyée dans le cadre d'un partenariat entre la Scam et un organisme tiers) ;
- Il est impossible de demander plusieurs bourses pour le même projet ;
- Il est impossible de demander plusieurs bourses lors d'une même session (même pour des projets différents) ;
- Il est impossible de demander une bourse pour un projet au stade de la production/postproduction/édition (à l'exception notoire de la bourse « Avis sur projet » audiovisuel ou sonore qui peut intervenir au moment du montage) ;
- Il est impossible de demander une bourse pour un projet contrevenant à la loi belge ou aux statuts de la Scam ;
- Aucun dossier incomplet, ne respectant pas les consignes ou en retard ne sera accepté.

III Soumission des candidatures

1. COMPOSITION DU DOSSIER

Sauf avis contraire précisé dans le catalogue, les dossiers doivent faire 5 pages maximum, et être composés de (dans cet ordre) :

- Un synopsis – 10 lignes à 1 page / de 700 à 2.250 signes
- Une note d'intention (genre et thématique, enjeux et questionnements, pistes formelles, approches et points de vue) – 2 à 3 pages / de 4.500 à 6.750 signes
- L'état d'avancement et justification de la demande à cette étape – 10 lignes à 1 page / de 700 à 2.250 signes
- La biographie et bibliographie/filmographie sélective de l'auteurice, avec des liens vers les œuvres précédentes – 10 lignes à 1 page / de 700 à 2.250 signes
- Et pour les projets de l'écrit, un extrait représentatif (texte, illustration ou planche) – 2 pages / 4.500 signes, en plus des 5 pages.

Ces mesures s'entendent en police de taille 11 à 12, marges normales.

Les dossiers doivent être remis en un seul document pdf de 5 pages maximum, intitulé - Prénom NOM - de l'auteur ou autrice.

2. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être transmises uniquement via le formulaire de demande de bourse, dans votre Espace membre (accessible depuis le site www.scam.be, rubriques «Soutien», onglet «Les bourses»).

En cas de bug de cette plateforme lors de l'introduction de votre demande, veuillez faire une copie d'écran et l'envoyer à l'adresse actionculturelle@scam.be.

3. CALENDRIER

Pour la majorité des bourses, il y a deux sessions annuelles. Les candidatures sont ouvertes :

- chaque année jusqu'au 15 avril à 23h59 pour la session de printemps
- chaque année jusqu'au 15 octobre à 23h59 pour la session d'automne

Dans le cas de la bourse « Un ticket pour », la demande doit parvenir au plus tard 2 mois avant la date de l'événement.

Dans les autres cas, les dates de remise sont précisées dans le catalogue.

NB : Aucun dossier incomplet, ne respectant pas les consignes ou en retard ne sera accepté. Une fois la candidature envoyée, elle ne pourra pas être modifiée.

IV Jury

1. DES BOURSES ATTRIBUÉES PAR DES AUTEURS ET AUTRICES

Ce sont les auteurs et autrices du Comité belge qui élaborent ce catalogue, étudient les dossiers et attribuent les bourses.

Ils et elles sont bénévoles, et le grand nombre de demandes reçues d'une part, ainsi que d'autre part les critères d'attribution rendent impossibles les retours individuels sur les projets.

2. DÉLIBÉRATION

Les demandes sont analysées toutes ensemble à l'issue de la clôture des candidatures.

Après avoir étudié les dossiers, les auteurs et autrices du Comité se réunissent et délibèrent dans un délai de 10 semaines à dater de la clôture des candidatures.

L'équipe d'Action culturelle contacte personnellement chaque candidat·e pour lui faire part de la décision du Comité. En cas de gros décalage du calendrier prévu, les candidat·es sont prévenu·es.

La Scam est une société de droits d'auteur internationale qui rassemble plus de 52.000 auteurs et autrices dans le monde entier. Fondée par et pour les auteurs et autrices, elle gère, perçoit et protège les droits de ses membres, les conseille, les soutient et les accompagne dans leur parcours professionnel.

Société de gestion individuelle et collective sans but lucratif, elle propose un service juridique sur tous les aspects de la vie professionnelle des auteurs et autrices, développe une politique d'Action culturelle, assure la défense du statut et des intérêts de ses membres et défend la diversité culturelle et la création.

En Belgique, les 3.800 membres de la Scam sont des auteurs et autrices de documentaires audiovisuels, radiophoniques ou web ainsi que d'œuvres littéraires, au sens large (littérature générale et jeunesse, BD, illustration, poésie, littérature scientifique et pédagogique...).

À Bruxelles, elle est abritée à la Maison européenne des Auteurs et des Autrices (MEDAA), qui réunit aussi la SACD, la SOFAM et deAuteurs.

LaScam*
BELGIQUE



**N'HÉSITEZ PAS À
NOUS CONTACTER**

**MAISON EUROPÉENNE DES
AUTEURS ET DES AUTRICES**

rue du Prince royal, 85-87
1050 Bruxelles
T. +32(0)2 551 03 20

**SERVICE DE L'ACTION
CULTURELLE SCAM**

T. +32 (0)2 551 03 48
actionculturelle@scam.be

 www.scam.be



scam.be



[scam_be](https://twitter.com/scam_be)



[scam_be](https://www.instagram.com/scam_be)



[scam.be](https://www.linkedin.com/company/scam-be)